N°. 65

L'observation que Monsieur Lejaud Medecin de Chinon a envoyée a l'academie n'est qu'une addition de celle qu'il avoit adressée a Monsieur Louis au mois d'octobre de l'année passée et qui a eté mise au rapor de Mr. Sue &c. puisqu'en effet en y repetant les mêmes causes de la quantité de hernie parmi les habitans de la Touraine, Il y en ajoute encore d'autres qu'il croit dependre des vents de sud qui y reguent, du nombre des riviere, qui l'arrosent, des eaux croupissantes des marais, des inondations des maisons des gens de la campagne nonobstant les levées qui sont forcés d'habiter et d'y rentrer si tôt que les eaux s'en sont retirées; de leur peu d'attention de remedier a l'humidité qui suinte des murs et du sol. De leur regime des alimens solides sans choix, ainsi que des liquides qu'ils font avec le marc des raisins qu'on nome vinaiée, toutes ses causes doivent selon Mr. Lejaud rendre l'air tres humide, les fibres [+ des membranes] laches, et moles, et consequament [++ rendre aussi] les hernies plus communes dans cette province que dans les autres de la france, et les y fait considerer comme endemiques ainsi que les autres maladies qu'il a detaillées dans l'observation.

J'adopte en plein ainsi que Mr. Lejaud toutes ses causes comme predisposantes des hernies, ainsi que des autres maladies dont il parle, mais je ne conviens pas avec luy que la vinaiée dont les vignerons et beaucoup d'autres gens font leur boisson en partie de l'année soient plus sujets aux hernies que ceux qui n'en

ARC 15 d. 62 n° 4

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Boivent point, Nonobstant les observations pretendües des Curés et des fermiers des Environs de Chinon, qui ont fait illusion a Mr. Lejaud pour attribuer a Cette Boisson qui est Corroborente et Rafraichissente d'aussi mauvais effets, et Sur lesquels il S'est fort etendü pour les prouver. Car Je observai dans quelques provinces Meridionales de la france ou il y a beaucoup de vignobles, que les habitans qui etoient a portée de Se procurer une Suffisente quentité de vinaigre pour en faire usage presque toute l'année, Se portoient tres bien, N'etoient pas plus Sujets aux hernies que Ceux qui n'en Buvoient point, quoy quils fussent Exposés a d'aussi grands Travaux + quelques uns Seulement Se plaignoient quelques fois d'aigreurs quils dissipoient facilement en Buvant de l'eau. D'ou Je Conclus que Cette boisson loing d'etre pernicieuse a la Santé en General, est tres Salutaire.

+ que Ceux de la Touraine

Je nai Suis pas non plus d'accord avec Mr. Lejaud de l'irritation, de l'Spasme, de l'inflammation, quil dit Survenir aux anneaux des Muscles obliques dans l'etranglement des hernies. On Sçait maintenant que tous Ses accidents ne Sont Causés que par le defaut de retour des liqueurs des parties qui ont passé au travers de Ses ouvertures qui n'étant pas assés dilatées Naturellement pour y etre a leur aise, les Serrent au point d'en intercepter la Circulation et les faire tomber en gangrenne, si on ne la previent pas a temps, par des moyens Convenables. Mais Ce qui prouve encore Mieux Cette assertion C'est que Malgré que la gangrenne ait Corrompü toutes les parties Contenües dans la hernie, les anneaux ne S'en trouvent pas attaqués.

M.r Lejand considerant tout le bien qui resulteroit pour les habitans de sa province et pour l'état, si le gouvernement vouloit s'occuper des moyens quil pourroit employer pour écarter la plus part des causes predisposante des hernies et des autres maladies quil a detaillées, en y envoyant des commissaires pour les constater et pour y remedier. mais qui peut mieux que celuy qui les connoit interesser le gouvernement par un bon memoire, dans lequel il les exposeroit, avec toutes les avantages quil en pourroit retirer en y remediant. pour cet effet il peut s'adresser d'abord a l'intendant de la province.

Il paroit que M.r Lejand a beaucoup de zele pour la Chirurgie et pour ses compatriotes. quil observe jusqu'aux moindres circonstances tout ce qui peut le conduire a decouvrir les causes des maladies prochaines et eloignées, d'ou je conclus quil merite que l'academie l'accueille favorablement et quelle fasse mention de ces observations dans ses memoires lorsquelle traitera de cette matiere.

Paris le 7. juillet 1774.

Laffitte